Savoie Déchets

Syndicat mixte de traitement des déchets

336 rue de Chantabord - 73026 Chambéry cedex

tel: 04 79 96 86 20 - fax: 04 79 96 86 21

- Communauté d'agglomération Chambéry métropole
- Communauté d'agglomération du Lac du Bourget (CALB)
- * Communauté de communes du Beaufortain (Confluences)
- Communauté de communes de Chartreuse Guiers
- Communauté de communes de la Combe de Savoie
 Communauté de communes du Gelon et du Coisin (CCGC)
- * Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHCS)
- Communauté de communes de la Haute Combe de Savoie (CCHC
 Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)
- · Communauté de communes du Mont Beauvoir (CCMB)
- Communauté de communes de la Région d'Albertville (CoRAL)
- · Communauté de communes des Entremonts en Chartreuse (CCEC)
- · Communauté de communes de Yenne
- Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) de Maurienne

COMPTE RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DE SAVOIE DECHETS
DU
19 MARS 2010 A 16H30

Le Comité syndical de Savoie Déchets, légalement convoqué le 11 Mars 2010, s'est réuni le vendredi 19 Mars 2010 salle de l'UIOM à Chambéry, sous la présidence de Lionel MITHIEUX, Président du Syndicat. L'ordre du jour de la séance a été affiché le 11/03/2010.

Nombre de membres en exercice : 28 – Délégués présents : 18 (16 titulaires) - Délégués votants : 18

Présents

	BATTU Gérard	Délégué titulaire
	CHINAL Aristide	Délégué suppléant délégué par un titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	DORNIER Françoise	Déléguée titulaire
DE CHAMBERY METROPOLE	DUPASSIEUX Henri (arrivé au point 3)	Délégué titulaire
	MITHIEUX Lionel	Président
	VILLIERMET Bernard	Délégué titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	CASANOVA Corinne	Déléguée titulaire
DU LAC DU BOURGET	HERVE François	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEAUFORTAIN	DOIX Dominique	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COMBE DE SAVOIE	MAURIS Jean-Jacques	Vice-Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GELON ET DU COISIN	GIRARD Marc	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE	RAUCAZ Christian	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE	ROYBIN Daniel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT BEAUVOIR	BLANQUET Denis	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ALBERVILLE		
REGION D ALBERVILLE	ROTA Michel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE	LOVISA Jean-Pierre	Délégué titulaire
SIRTOM DE MAURIENNE	RICO PEREZ José TOESCA Jean-Yves	Vice-Président Délégué titulaire

Excusés:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE	PENDOLA Patrick	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC DU BOURGET	DORD Dominique	Vice-Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARTREUSE GUIERS	DEGASPERI Claude	Délégué titulaire

Absents:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DECHAMBERY METROPOLE	BURDIN Jean-Pierre	Délégué titualire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	MACAIRE Michel	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ALBERVILLE	BESENVAL Claude	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ENTREMONTS	SILLON Jean	Délégué titulaire
SIRTOM DE MAURIENNE	CHEMIN François	Délégué titulaire
SINTOFFEE FIAGNIENIE	SIMON Christian	Délégué titulaire

Assistaient également à la réunion :

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets

Florent GUILLERME; Direction Administration générale - Chambéry métropole

Armelle DEVINANT, Responsable Administratif et Financier Direction des Déchets - Chambéry métropole

Anne-Sophie LEMINOUX-LICOUR, Resp. du pôle budget/comptabilité - Chambéry métropole

Claire LAINE, Chef de projet ressources humaines - Chambéry métropole

Audrey COLLI, Administration générale - Savoie Déchets

José RICO PEREZ est déclaré secrétaire de séance.

Ordre du jour :

I - Validation du compte rendu du comité syndical du 19 Février 2010

2 - Délibérations à prendre :

- Transfert par CORAL de deux agents de l'ex Simigeda à Savoie Déchets (délibération et convention)
- Titres restaurant
- Vote du BP 2010
- Création d'un budget annexe « gestion des passifs »
- En complément de la délibération sur les tarifs 2010, vote des tarifs dérogatoires 2010 (contrats Sita, Sivom Bozel, Vignier notamment)

3 - Informations:

 Présentation du projet de convention de mise à disposition de services entre Chambéry Métropole et Savoie Déchets

4 - Questions diverses:

- Info à transmettre suite à la réunion du Bureau notamment info sur les marchés à lancer ou attribués

Ouverture de la séance

I - Validation du compte rendu du comité syndical du 19 Février 2010

Le compte-rendu du Comité Syndical du 19 février 2010 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2 - Délibérations à prendre :

- <u>Transfert par CORAL de deux agents de l'ex Simigeda à Savoie Déchets</u> Le transfert des deux agents est effectif à compter du le mars 2010.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte le transfert de MIIe COLLI Audrey et M. LANARO Nathaniel à compter du 1er mars 2010 à Savoie Déchets.

- Titres restaurant

La valeur retenue pour les tickets restaurant est de 5 €. La collectivité peut prendre en charge entre 50 et 60 %, Chambéry métropole a choisi de financer ces tickets à hauteur de 60 % soit 3 €. La valeur maximum du ticket restaurant est de 9.20 €.

L'employeur attribue au maximum un ticket restaurant par employé et par jour travaillé soit environ 18 tickets par mois et par agent.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **attribue** aux agents de Savoie Déchets des titres-restaurant à compter du le janvier 2010, dans les conditions suivantes :
- *Valeur du titre : 5 €
- *Participation de l'employeur : 60 % soit 3 €
- *Champ d'application: tout agent stagiaire, titulaire ou non titulaire affecté sur un poste permanent et non titulaire affecté sur un poste non permanent remplaçants, saisonniers après 6 mois de service continu
- * Nombre de titres: I par jour de travail, toute absence étant décomptée
- * Date d'effet : ler janvier 2010
- * Périmètre d'utilisation: périmètre national
- **autorise** le président à signer la convention à intervenir avec la société Chèque Déjeuner, prestataire pour Chambéry métropole.
- Création d'un budget annexe « gestion des passifs »

Conformément à l'arrêté préfectoral de création, Savoie Déchets est compétent pour la gestion des crises et situations exceptionnelles, liées à la compétence traitement, antérieures à la création du syndicat mixte. Son exercice doit être dissocié de l'activité industrielle et commerciale constituant sa compétence principale, de traitement et élimination de déchets ménagers et assimilés et implique donc la création d'un budget annexe.

Il est donc proposé la création d'un budget annexe « Gestion des passifs » qui sera suivi selon la norme comptable M14.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la création d'un budget annexe « gestion des passifs ».
- Vote du BP 2010

→ Le Président laisse la parole à Jean-Jacques MAURIS, Vice-président aux finances

BUDGET GENERAL

Le budget 2010 a été élaboré dans le cadre de l'optimisation des volumes à 115 000 tonnes (103 000 tonnes d'ordures ménagères, 2 000 tonnes de DASRI et 8 000 tonnes de DIB)

Il tient compte de la spécificité de l'usine qui rentre dans sa phase d'exploitation. Ce budget prépare également l'avenir en intégrant les crédits nécessaires à l'obtention de la certification ISO 14001.

Les prévisions 2010 présentées au Débat d'Orientations Budgétaires ont été reprises intégralement.

I 627 264 € report de 2009 sur 2010, cela comprend les charges financières et les activités qui n'ont pu être soldées avant fin 2009.

Ce budget intègre aussi la compétence tri (2 090 034 € pour les dépenses refacturées aux communes adhérentes et 75 600 € pour les recettes reversées aux communes adhérentes), l'ajustement des crédits prévisionnels de TGAP afin de tenir compte du niveau réel des reports 2009 (impôts et taxes – 93 000 €), la charge de personnel 60 000 € correspondant aux contrôles du laboratoire équivalant à 1.3 ETP et facturée par Chambéry métropole.

Concernant la compétence du tri, une refacturation est prévue aux collectivités membres, l'opération est neutre pour Savoie Déchets.

Proposition de vote au budget 2010

Section de fonctionnement Dépenses / Recettes : 22 801 491 €.

TGAP

En 2009, était inscrit en recette la TGAP facturée (TGAP réellement encaissée), et en dépense, le montant des acomptes payés chaque année en fonction des tonnages n-1.

Une prévision de I 400 000 € avait été présentée et comprenait la totalité de la TGAP à payer au titre de 2010, ainsi qu'une estimation du solde 2009.

Depuis, le solde exact de la TGAP 2009 est connu, il est donc proposé d'ajuster le montant de cette ligne de TGAP pour qu'elle corresponde précisément à la TGAP qui est en recette au titre de 2010 et au solde de 2009.

En fin d'année, on pourra constater l'encaissement réel de la TGAP et en parallèle il y aura les acomptes réellement payés en 2010 et la différence entre les deux fera l'objet d'un rattachement. L'objectif étant d'obtenir dépenses = recettes sur un même exercice.

Budget investissement

Dépenses : les prévisions 2010 sont conformes au DOB.

Les réinscriptions consécutives à la prise en charge des restes à réaliser 2009 s'élèvent à 3 069 054 €. La section d'investissement s'équilibre donc à 8 348 985 €.

Recettes : les propositions 2010 sont conformes au DOB, y sont ajoutés les emprunts correspondant au solde pour la modernisation de l'UIOM.

Proposition de vote du budget 2010 : 8 348 985 € avec un auto financement dégagé de 457 226 €.

Le président précise que lors de la création de Savoie Déchets il avait été proposé qu'en cas d'excédent une restitution aux clients historiques pourrait être envisagée.

Avant l'arrivée du secteur d'Albertville, le coût de la tonne était de 135 €.

Par rapport au SIMIGEDA, l'hypothèse de la TGAP était à 3.50 €/ tonne et en définitive à 7€.

Aujourd'hui, Savoie Déchets fait des prévisions sur 115 000 tonnes alors que seulement 100 000 tonnes sont assurées à ce jour, les charges qui ont été évaluées mais qui seront peut-être inferieures, les remboursements d'emprunt, en 2011 des amortissements plus importants qu'en 2010 et des charges plus importantes.

Compte tenu du contexte, il a été jugé plus judicieux de ne pas faire de redistribution et de refaire le point à l'automne en fonction des évolutions des tonnages et des charges.

BUDGET ANNEXE

La gestion des passifs correspond au capital et aux intérêts de l'année que l'on répartit sur tous les adhérents.

Pour l'UIOM de Chambéry : 300 000 € d'intérêt pour 2010 et 1 619 200 € de capital donc 1 919 200 € à répartir entre les adhérents.

Pour l'UIOM de Gilly-sur-Isère : 315 000 € d'intérêt, 201 800 € de capital et 5 000 € d'analyses de sol obligatoires et exigées par la DRIRE chaque année, soit 521800 € à répartir entre les adhérents.

Pour mémoire, le capital restant dû de Chambéry métropole concernant les exportations est de 12 500 000 €, le capital restant dû pour l'UIOM de Gilly-sur-Isère est de 7 500 000 €.

Le capital de l'emprunt de Chambéry métropole s'échelonne sur 10 ans et celui de Gilly-sur-lsère sur plus de 22 ans.

Le budget annexe s'équilibre à 2 441 000 € en section de fonctionnement et 1 821 000 € en section d'investissement.

Christian RAUCAZ demande si une discussion sur les taux d'emprunt a déjà eu lieu.

Jean-Jacques MAURIS explique qu'une renégociation des emprunts (83 000 000 € sur l'UIOM, 13 000 000 € sur Chambéry métropole et 7 500 000 € pour les autres) risque de fragiliser certains emprunts par rapport à la qualité de ceux contractés par Chambéry métropole.

Il a été convenu de travailler avec Finance Active pour voir ce qu'il est possible de faire, ils analyseront certainement l'intégralité des crédits.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- vote les budgets 2010 par chapitre pour le budget principal et le budget annexe.

→ Le Président reprend la parole

- En complément de la délibération sur les tarifs 2010, vote des tarifs dérogatoires 2010 (contrats Sita, Sivom Bozel, Vignier notamment)

Le Président estime que Savoie Déchets est confronté à un schéma industriel et commercial.

Certaines sociétés n'hésitent pas à casser leurs prix pour emporter les marchés, ce qui a été le cas pour la Tarentaise où le prix est tombé à 76€ / tonne.

Aujourd'hui, le tarif fixé par Savoie Déchets est à 103,27 € / tonne.

Si Savoie Déchets ne gagne pas d'appels d'offres, les prix unitaires aux adhérents devront augmenter.

Initialement, le montant de la délibération proposée était de 80 € / tonne, il est retenu de revoir le prix à la baisse sur la base d'une analyse financière précise et d'en reparler au prochain comité syndical.

Michel CHEVALLIER estime que le coût de fonctionnement doit être au-dessus parce qu'il y a l'usure du matériel à prendre en compte.

Le Président acquiesce mais rappelle qu'il est préférable pour les fours de les faire tourner à minima plutôt que de les arrêter pour limiter la consommation de fuel (5 000 de fuel pour faire redémarrer un four)

→ Arrivée de Henri DUPASSIEUX

3 - Informations:

- Présentation du projet de convention de mise à disposition de services entre Chambéry Métropole et Savoie Déchets

Cette convention a été validée par le Bureau de Chambéry métropole le jeudi 18 Mars qui n'a émit aucune observation.

La convention comprend un certain nombre d'annexes dont :

- le détail des missions réalisées par les services de Chambéry métropole pour Savoie Déchets
- les immobilisations mises à disposition par Chambéry métropole à Savoie Déchets,
- l'ensemble des emprunts transférés de Chambéry métropole à Savoie Déchets,
- le détail des interventions du laboratoire du service des eaux qui fait des prélèvements et des analyses quotidiennement pour l'ensemble de l'usine d'incinération.

Dans la convention, l'article I décrit les intervenants dans le cadre de Chambéry métropole pour le compte de Savoie Déchets.

L'article 2 est une synthèse identifiant les missions de chaque service de Chambéry métropole réalisées pour le compte de Savoie Déchets.

Article 3 : Chambéry métropole reste propriétaire de l'usine d'incinération, toutes les immobilisations sont mises à disposition (la liste de tous les biens mis à disposition est jointe en annexe).

Dans ce cadre, Savoie Déchets doit assurer le renouvellement, l'entretien, le fonctionnement de l'ensemble du matériel nécessaire. La mise à disposition à lieu à titre gratuit.

Article 5 : La facturation pour ces mises à disposition tous frais compris est fixé à 280 000 €. Une partie forfaitaire correspond à 265 000 € (charge de personnel, masse salariale chargée) qui correspond aux charges de structure et aux frais de fonctionnement de chacune de ses directions fonctionnelles sur la base du Budget Primitif 2009 et qui correspond aux dépenses de l'ensemble des services fonctionnels.

Au Comité Syndical, il a été acté d'ajouter 15 000 € pour couvrir la mission d'un chef de projet qui est dédié à la mise en place des ressources humaines de Savoie Déchets et est financé pour moitié par Savoie Déchets, et moitié par Chambéry métropole. Le montant total de cette mission est de 30 000 €.

Article 6 : La convention entrera en vigueur au 1er janvier 2010 pour une durée de 5 ans.

Article 7 : Un comité de suivi est proposé, composé d'élus et d'agents des deux parties. Il se réunira au minimum une fois par an pour faire le point.

Françoise DORNIER se demande quelle est la médecine du travail pour Savoie Déchets.

En 2010, Savoie Déchets dépend de la médecine du travail de la ville de Chambéry.

Un comparatif de tarif et de prestation sera élaboré courant 2010 afin de choisir la médecine du travail pour le le janvier 2011.

Christian RAUCAZ s'interroge sur le chef de projet ressources humaines et demande s'il sera renouvelé.

Le poste du chef de projet a été créé uniquement pour la création du Syndicat pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Le Président souhaite que soit précisé, à l'article 5, que la formule de révision ne portera que sur les 265 000 €.

Le Président remarque qu'il n'y a aucune clause qui permette aux 2 parties de résilier cette convention et souhaite inclure une clause de résiliation.

Concernant la formation du personnel une enveloppe est prévue d'un montant de 40 000 € qui n'est pas inclus à l'article 5 mais l'est dans le budget Primitif 2010.

Dans le cas d'éventuelles remarques, il est demandé aux membres du Comité Syndical (notamment à Franck LOMBARD, Jean-Jacques MAURIS et Christian RAUCAZ) de les soumettre par mail aux services avant le 30 Mars. Ces documents doivent être envoyés aux conseillers communautaires de Chambéry métropole pour le conseil communautaire du 08 Avril prochain.

4 - Questions diverses:

- <u>Info à transmettre suite à la réunion du Bureau notamment info sur les marchés à lancer ou</u> attribués
- Litige VINCI: les travaux d'évaluation sont terminés et le dossier a été envoyé à M. EMORINE (assureur) avec l'estimation du préjudice de l'ordre de 788 000 €.
- La CALB a adressé un courrier au Syndicat concernant la gestion des boues qui peut être contractualisée entre Savoie Déchets et la CALB (possibilité de la faire également avec d'autres collectivités). Il faut néanmoins vérifier qu'il n'y a pas d'obligation de faire un Appel Offres.
- \$\Backslash La CALB a adressé un courrier au Syndicat concernant la cissité des boues qui sont difficilement à 20 % aujourd'hui mais à 13 %.
- 2 options sont possibles, soit la CALB atteint 20 % mais avec un coût d'investissement important soit elle reste à 13 % avec juste un renouvellement de filtres à bandes.

Une réunion est à organiser avec la CALB sur ces deux sujets.

♦ Information sur le tri

Un comparatif sur les coûts de tri a été réalisé.

multi matériaux :

VALESPACE (Chambéry): 140 € / tonne,

SITA MOS (Gilly-sur-lsère): 170 € / tonne (coût de production plus important),

SILA (Annecy): 120 € / tonne.

Emballages

VALESPACE : 209 € / tonne, SITA MOS : 190 € / tonne, SILA : 175 € / tonne.

Papier

VALESPACE : 38 € / tonne, SITA MOS : 40 €/tonne,

SILA: 25 €/tonne

Le Président rappelle que les contrats de tri sont à renouveler rapidement.

♥ Prochaines réunions du Comité syndical :

- 30 avril 2010
- 28 mai 2010
- 17 septembre 2010

16h00 Comité Syndical à l'UIOM de Chambéry

La séance est levée à 17h35.

Le Président Lionel MITHIEUX

Signatures du compte-rendu du Comité Syndical du 19 Mars 2010

BATTU Gérard
CHINAL Aristide
DORNIER Françoise
DUPASSIEUX Henri
MITHIEUX Lionel
VILLIERMET Bernard
CASANOVA Corinne
HERVE François
DOIX Dominique
MAURIS Jean-Jacques
GIRARD Marc
RAUCAZ Christian
ROYBIN Daniel
BLANQUET Denis
CHEVALLIER Michel
ROTA Michel
LOVISA Jean-Pierre
RICO PEREZ José
TOESCA Jean-Yves